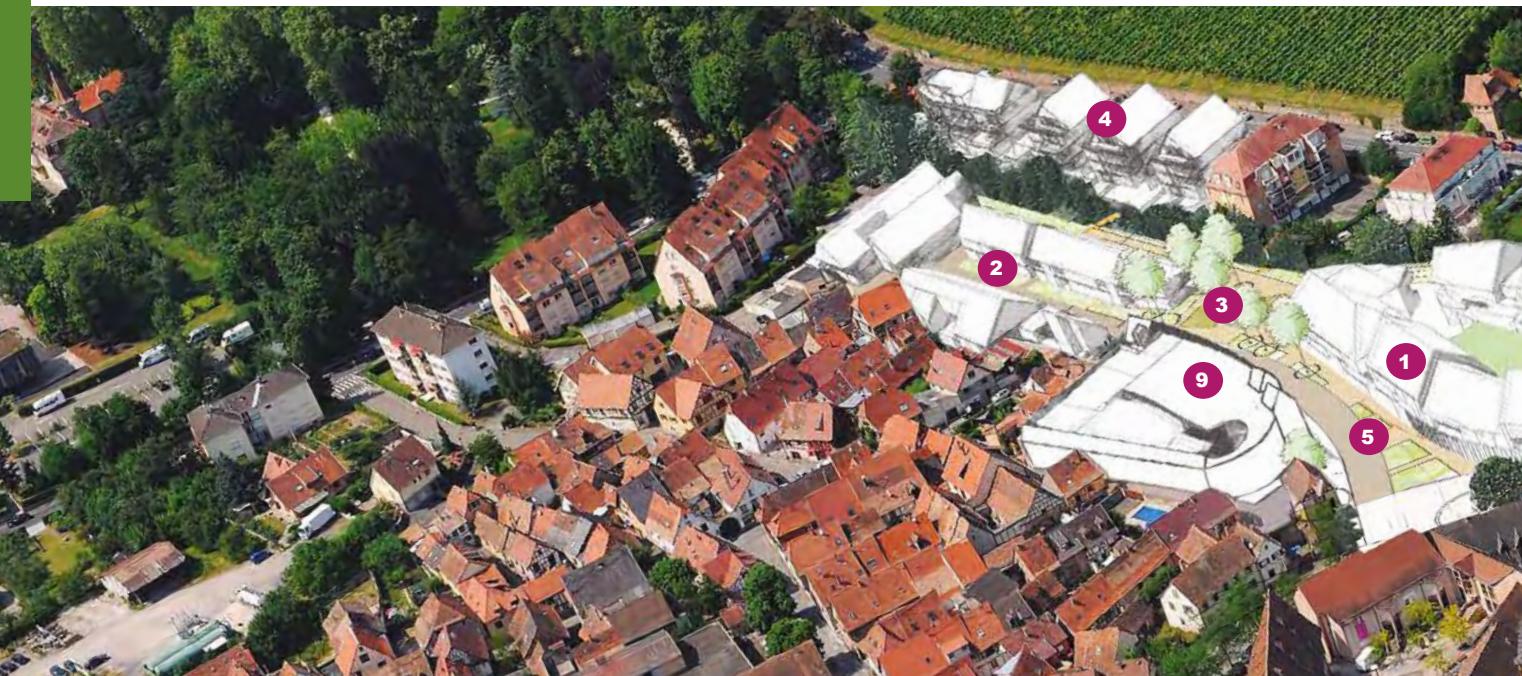


LE PROJET DE REQUALIFICATION DES SITES DU MATCH ET DE L'HÔPITAL

Les aménageurs-contracteurs Topaze Promotion et Scharf Immobilier, titulaires d'une promesse de vente sur l'emprise de 1,8 hectare de l'ancien supermarché Match et de l'Hôpital, ont présenté à la population le projet urbain de requalification de l'ensemble du site, lors d'une réunion publique en octobre dernier. Ce projet a été conçu sur la base des orientations déterminées par le Conseil Municipal le 28 septembre 2015 et suite aux réunions de travail entre les aménageurs-contracteurs, les bureaux d'études pluridisciplinaires, l'Architecte des Bâtiments de France et la Ville. Le Conseil Municipal a approuvé le projet dans sa séance du 14 novembre 2016.



- 1** • Un supermarché (1 000m² d'espace de vente) avec un parking de 60 places pour la clientèle.
• **1 à 2 commerces** (200m²).
• **Environ 40 logements** dans les niveaux supérieurs.
• **100 places** pour le stationnement résidentiel en sous-sol de l'intégralité de l'îlot.
- 2** • **30 logements** (R+1+combles) construits dans l'esprit des maisons du Faubourg en reprenant le tracé de l'ancien rempart.
• **Un stationnement résidentiel souterrain (78 places environ).**
- 3** Les abords de l'Ehn feront l'objet de la création d'une promenade en bord de berges.
• Une allée plantée incitera à la promenade entre le pont du rempart Caspar et la rue de l'Altau, avec une passerelle de franchissement.
• Un jardin public au droit du futur débouché de la ruelle des Maçons, constituera un bel espace vert pour ce prolongement du Faubourg.

- 4** Sur la route de Boersch, les terrains situés sur la rive droite de l'Ehn feront l'objet d'un projet immobilier résidentiel (30 à 40 logements).
• **Un stationnement résidentiel** en sous-sol des nouveaux immeubles.
- 5** Une nouvelle rue desservira le supermarché et les immeubles d'habitation. Cela répond à l'orientation stratégique définie en 2015 par la Ville. Traitée en espace de rencontre, où piétons et automobilistes cohabiteront dans un espace public de qualité, elle sera aménagée sur le même profil que les rues Dietrich et Baegert. L'impassée des Maçons sera ouverte vers cette rue nouvelle (en sens unique), afin de désenclaver le Faubourg et d'améliorer notamment l'accès des piétons au parking de l'Altau.



LES AVANTAGES DU PROJET POUR LA VILLE D'OBERNAI

- + Le développement du tissu commercial de proximité, en continuité des commerces existants de la place de l'Etoile et des rues du Général Gouraud et du Chanoine Gyss.
- + L'animation urbaine du Rempart Monseigneur Caspar avec de nouvelles activités commerciales, des services et de la restauration.
- + La création d'un nouveau parking public de centre-ville de plus de 200 places.
- + La réalisation d'une promenade en bord de l'Ehn reliant le centre-ville au parc municipal.
- + Une mise en valeur du patrimoine oberogeois.



LINDER PAYSAGE

6 Les bâtiments remarquables de l'Hôpital, datant du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} seront réhabilités avec soin. Le bâtiment situé sur le Rempart Caspar retrouvera sa toiture originale.

7 Trois immeubles (pour 3 à 6 commerces sur une surface de 500m² en rez-de-chaussée et 40 logements dans les 3 niveaux supérieurs) construits à la place du petit parking (à l'angle du Rempart Caspar) et d'une partie des bâtiments de l'hôpital qui seront démolis.

8 La destination du terrain situé à l'angle du Rempart Caspar et de la route de Boersch n'est pas arrêtée à ce jour. Son aménagement devra tenir du **réaménagement indispensable du carrefour routier**, afin de fluidifier le trafic tant actuel que celui généré par les nouvelles occupations.



9 Un parking public ouvrage (plus de 200 places)

Dénommé “Parking Sainte-Odile”, il sera créé entre le supermarché et la rue des Coqs. Les besoins en stationnement propres aux nouvelles constructions étant satisfaits en sous-sol de chaque immeuble, ce parking s'adressera plus généralement à la clientèle du centre-ville, aux usagers du Pôle Culturel Athic, ou en soirée, aux résidents de l'hyper-centre, jouant ainsi le rôle attendu par la Ville de parking public central. Le parking sera réalisé et exploité par les aménageurs-contracteurs avec une tarification définie en cohérence avec les tarifs pratiqués en Ville. **Le démarrage de ce chantier est prévu au 3^{ème} trimestre 2017.**



Meyzaud et architectes